

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 09 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
03 mars 2026

Mis en ligne :

11/03/2026

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 23
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, GARNIER Chrystèle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel ;

Monsieur Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 mars 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 5**Délibération n° 2026-028. FINANCES : Subventions Terrains A et B, Complexe Sportif des Longrais**

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 3 mars 2026,

CONSIDERANT que le dispositif FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) subventionne les travaux des installations sportives,

CONSIDERANT l'intérêt pour la ville de déposer une demande d'accompagnement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'AUTORISER M le Maire à solliciter le FAFA dont les principaux éléments sont indiqués ci-après :

Terrain B

Montant des travaux d'éclairage : 66 930€ HT

Plan de financement du projet d'éclairage :

	Dépenses		Recettes
Projet HT	66 930.00 €	FAFA (FFF)	10 000.00 €
		Reste à charge ville	56 930.00 €
TOTAL	66 930.00 €		66 930.00 €

Terrain A

Montant des travaux estimés : Main courante 43 250€ HT, Arrosage intégré 42 000€ HT

Plan de financement des projets Terrain A :

	Dépenses		Recettes
Projet Main courante HT	43 250.00 € HT (Protection de l'aire de jeu)	FAFA (FFF)	5 000.00 €
		Reste à charge ville	38 250.00 €
TOTAL	43 250.00 €		43 250.00 €
Projet Arrosage intégré HT	42 000.00 € (Système d'arrosage)	FAFA (FFF)	15 000.00 €
		Reste à charge ville	27 000.00 €
TOTAL	42 000.00 €		42 000.00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

